

Image not found or type unknown



Sucession donation universelle

Par **baty**, le **03/02/2009** à **15:49**

mes parents ont fait une donation universelle entre eux.rnnous sommes 4 enfants et une seule est restée en contact avec eux rnmes parents peuvent ils déshériter les 3 enfants auxquels ils ne parlent plus rnmerci de votre réponse

Par **Marion2**, le **03/02/2009** à **19:00**

[fluo]BONSOIR !!![/fluo]rnrnLes parents ne peuvent pas déhériter leurs enfants.rnrnVos parents ont fait une donation universelle, c'est-à-dire que si l'un des deux décède, le survivant peut vendre, dépenser tout l'argent, sans que les enfants n'aient leur mot à dire et vous pouvez vous retrouver au décès de vos deux parents sans rien.rnCe ne sera peut-être pas le cas, je le souhaite pour vous.

Par **baty**, le **04/02/2009** à **09:30**

MERCI rnvotre réponse me rassure - les histoires de famille sont détestables

Par **baty**, le **04/02/2009** à **09:37**

mais justement le dernier vivant peut donner son argent de son vivant à l'un des enfants sans que les autres puissent dire quelque chose